

Assemblée générale annuelle de l'Association suisse des femmes universitaires

Autor(en): **A.W.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 697

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sions pratiques. Prenons, par exemple, la possession des droits civils: ceux-ci sont à présent les mêmes pour les deux sexes; mais combien plus efficacement ils agiraient, si hommes et femmes en usaient pour se compléter mutuellement!

Qui mieux qu'une femme, en effet, peut démontrer comment nous pouvons préserver la dignité de la femme, l'intégrité et l'honneur de la jeune fille, l'éducation et la protection des enfants? Or, tous ces problèmes sont de ceux qui se posent devant les gouvernements et les législateurs. Si les femmes veulent s'en préoccuper, se rendent-elles compte des avantages accrus qui en résulteront pour la famille et pour la société? ...C'est pour cela que le droit de vote est l'arme la plus puissante qui permettra à la femme d'accomplir son devoir social et religieux, devoir auquel elle ne peut se soustraire.

Les fonctions de l'Etat et de la politique doivent être consolidées de façon à assurer à chaque famille, dans chaque geste de son existence, les conditions économiques, juridiques et morales nécessaires au développement d'une paisible communauté. Mais si l'Etat ne crée pas une législation conforme à ce but, c'est le peuple qui en souffrira.

C'est pourquoi les femmes ne peuvent admettre que la politique soit la prédominance d'une classe sur une autre, ou la formation de desseins égoïstes en vue d'une expansion économique ou commerciale. Car le chemin qui les conduit aux urnes est le chemin de la paix.

(Librement traduit du Catholic Citizen 15 novembre 1945).

C'est sans doute en s'inspirant de ces si nettes paroles pontificales, mais aussi en tenant compte du mouvement en faveur du vote des femmes qui se manifeste actuellement dans onze de nos cantons suisses comme au Conseil National, que la Ligue suisse des Femmes catholiques a convoqué le 13 octobre dernier une journée d'études à Lucerne. Les évêques Fr. de Streng et Dr. Jos Meile avaient répondu par leur présence à cette invitation; ceux de Coire et du Tessin avaient envoyé des délégués; et l'on pouvait noter la présence de plusieurs hommes politiques catholiques, ainsi que d'un grand nombre de femmes en vue par leur activité. Prirent la parole, M. le professeur Frei, en se plaçant au point de vue théologique; puis M^{lle} E. Keller, licenciée en droit et directrice de l'Ecole sociale de Lucerne, qui montra l'évolution de la situation de la femme au cours des âges, et M^{me} Maria Trüb-Müller, parlant comme épouse et mère. Le second jour, ce furent M^{les} E. Köppli, Dr. en droit, et Rosa Louis, qui firent entendre la voix des femmes travailleuses de toute catégorie, et M. le conseiller national Scherrer, qui envisagea objectivement la tâche qui s'impose aujourd'hui aux femmes catholiques.

Après des discussions approfondies au cours desquelles l'on entendit aussi bien les adversaires que les partisans du vote des femmes, la résolution suivante fut votée:

1. Le développement spirituel et économique comme les circonstances actuelles justifient une collaboration active des femmes dans la vie publique, que cela soit dans la commune, le canton

ou la Confédération.

2. En considération des circonstances spéciales à la Suisse, la « Journée d'études » des 12 et 13 octobre 1945 préconise le développement organique de la collaboration des femmes à la vie publique.

3. La « Journée d'études » émet le vœu que la Ligue des Femmes catholiques poursuive en l'augmentant son travail d'éducation des femmes, et compte que celles-ci seront mises en contact avec les questions actuelles de la vie publique, de même qu'elles exerceront, partout où elles pourront leur être confiées, des droits politiques.

4. D'une manière générale, il n'existe pour des catholiques aucun motif à s'opposer aux demandes et revendications actuelles des femmes, sous réserve de tenir compte des conditions de la nature féminine et du bien général de la famille.

Aurons-nous à Genève un gouvernement suffragiste?

C'est la question que, tous les trois ans, se posent dans ce canton les suffragistes. Car bien que, sous notre « régime démocratique », la composition de notre cabinet ministériel ait infiniment moins d'importance qu'en An-

Assemblée générale annuelle de l'Association suisse des Femmes universitaires

Notre assemblée d'automne est, par tradition, couronnée de feuillages cuivrés et de brouillards; cette fois-ci, St-Gall, ville fantaisiste, nous accueillit sous une épaisse neige, en un somptueux décor de Noël.

La séance s'ouvrit dès le 10 novembre, au soir, et reprit le dimanche matin, dans la salle haute du Lyceum Club où les murs blancs s'harmonisaient avec la chute des flocons, tandis que les jattes de chrysanthèmes et les tentures oranges réchauffaient les yeux, sinon le thermomètre.

L'ordre du jour se déroula à un rythme impeccable sous la présidence compétente de M^{me} Hegg-Hoffet (Berne), assistée d'un comité central dont elle loua l'activité dévouée. Les affaires administratives et les rapports furent rapidement expédiés, un nouveau membre fut élu au comité central: M^{me} Jeanne-Verstappen (Neuchâtel).

Après discussion, on décida une étude supplémentaire du projet de la section bernoise sur la création d'un Institut de recherches ménagères et d'enseignement ménager supérieur. Puis on entendit deux communications, l'une, de M^{me} Wible, sur les occasions de travail pour femmes universitaires, l'autre de M^{me} Narbel, sur la parthénogénèse d'une variété de papillons. Ce travail de recherches, exposé avec beaucoup de clarté, illustré de projections lumineuses, a pu être mené à bien grâce à une bourse accordée par l'Association suisse à l'occasion de son jubilé.

L'Assemblée de 1945 eut une saveur particulière, oubliée depuis six ans: la reprise de contact avec les Associations étrangères. De



Cliché Pro Juventute

Carte de la série S. Freudenberg.

gleterre par exemple, parce que toute influence en ce domaine constitutionnel dépend essentiellement du « Peuple Souverain... masculin... » l'opinion, l'attitude, les actes qui relèvent essentiellement, de leurs Départements de nos sept chefs de gouvernement jouent cependant leur place dans notre vie politique, et par conséquent dans notre vie de suffragistes. Et c'est ainsi que nous avons eu la bonne surprise de trouver le vote des femmes mentionné « pour examen » dans le

programme gouvernemental du discours de St-Pierre: à qui le devons-nous?...

Car si nous avons perdu un antisuffragiste avec M. Adrien Lachenal, en revanche, nous avons gagné un suffragiste convaincu, aussi bien par ses opinions personnelles que par doctrine de parti en M. Rossetti, qui n'est peut-être pas étranger à cette mention. Nous gardons deux suffragistes, qui n'ont pas craint de nous dire précédemment leur opinion sur le plan fédéral, MM. Picot et Pugin. Nous gardons un antisuffragiste impénitent en M. Perréard, qui a pourtant dû céder à ses collègues dans le discours gouvernemental. M. Balmer nous quitte mais comme il n'était suffragiste que hors du gouvernement et d'une prudence telle à l'Hôtel de Ville qu'elle ne nous était guère de secours, peut-être retrouverons-nous en lui l'aide dont ses neuf ans d'activité gouvernementale nous ont privés? M. Duboulet, qui lui succède, nous paraît devoir professer des sympathies suffragistes personnelles, mais sera sans doute entravé par la merveilleuse tactique de son parti (radical), qui a décidé de soutenir le vote des femmes sur terrain fédéral pour le combattre d'autant plus sur terrain cantonal! M. Casati sera, à n'en pas douter ravi de cette même disposition qui lui facilitera la tâche; quant à M. de Senarclens, le benjamin de notre Exécutif, il ne nous a jamais produit l'impression de se poser en défenseur de nos droits — à moins que le milieu social et anticatolique qui l'entoure n'exerce de l'influence sur lui en ce domaine...

Attendons le développement des événements qui ne pourra manquer d'être intéressant.

E. Gd.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

33 professeurs
méthodes
programmes
individuels
gain de temps

Féminisme grammatical

Questionnaire de M. Walter Stehli.
Réponses et suggestions.

La solution courante et simpliste est de mettre « femme » devant le mot masculin: femme pasteur, femme médecin, femme architecte, sculpteur, etc.

Pour certains mots, une solution plus directe du problème n'offre pas de difficulté et, si elle satisfait l'oreille, a des chances de passer dans l'usage, qui a toujours les dessous qu'on ne voit pas: les objections des linguistes.

Ainsi je crois à l'adoption probable de: prédictatrice (question 1); opératrice, chirurgienne (8); laborantine (9), artisanne (11); tous les mots terminés par an doivent s'écrire au féminin avec un n, sauf paysan; avocate (12); statuaire (14); on entend dire cheftaine, cheffesse (15), directrice est déjà consacré; aide-maçon (16); terrassière (17); conductrice, automobiliste, chauffeuse (18); aviatrice, et pourquoi pas une pilote? (19); parachutiste (20); partisane (21), figure dans Littré et Beaujeu.

Plusieurs mots pourraient être employés tels quels au féminin: dentiste (7); architecte (10); peintre (13); statuaire (14); automobiliste (18); pilote (19); parachutiste (20); militaire (22).

Les mots employés par eux peuvent faire au féminin euse, trice, esse (bailleresse, défenderesse (procès), venderesse (contrat de vente); orresse (en remontant à l'origine latine); ainsi on pourrait forger: pastoressa (1); doctrice (tiré du bas latin doctrix, Saint Jérôme (2) et, c'est

déjà fait, maîtresse (2); doctoresse (on l'entend déjà, 5); autresse (cela se dit en anglais et on l'entend parfois en français, 4); médiatrice (du bas latin « médicatrix », Tertulien; le féminin de praticien serait praticienne 6); opératrice (8); ce mot figure dans Littré et Beaujeu sous opérateur: « on dit quelque fois au féminin opératrice »; La Fontaine: « Voilà l'opératrice aussitôt en besogne »; plaideuse (12) celle qui plaide, qui est en procès, ce mot est sanctionné par les dictionnaires.

Reste le 3. On dit en général aussi écrivain d'une femme; « Mme de Staël est un très bon écrivain » (Littré et Beaujeu); le féminin ne pourrait être que « écrivaine », mais je ne crois pas qu'il ait des chances de succès; ni le mot « littératrice », féminin correctement formé de littérateur.

J'ai de grands doutes sur l'avenir de « sculpteuse », « professeuse », « professeuresse », « pastoresse », « doctrice », « médiatrice ».

Emile THULO, Lausanne.

Mademoiselle,

A l'intention de M. W. Stehli, je vous donne les réponses que je ferais aux questions posées dans votre dernier numéro:

1. Une prédictatrice, ou encore Mme ou Mlle X., pasteur.
2. Mme ou Mlle X., professeuse (de littérature), ou encore littératrice.
3. Un écrivain ou une femme de lettres.
4. Elle en est l'auteur.
5. Soit Mme ou Mlle X., médecin, chimiste, pharmacienne, physicienne, philologue, doc-

teur en philosophie, soit, si c'est un médecin, la doctoresse X.

6. Une doctoresse, Mme ou Mlle X., médecin.
7. Une dentiste.
8. Une chirurgienne.
9. Une laborantine, une chimiste, une physicienne, une minéralogiste, une employée ou une aide de laboratoire, une pharmacienne, etc.
10. Une architecte, une femme architecte, une dessinatrice.
11. un artisan (la femme peut être l'artisan de son bonheur ou de son malheur) ou, mieux une boulangère, une cuisinière, une ébéniste, éventuellement une menuisère, une serrurière, une électricienne, comme une couturière ou une tailleur.
12. une avocate.
13. Mme ou Mlle X., peintre; une aquarelliste, une graveuse, éventuellement une femme peintre, mais jamais peintresse.
14. Une sculpteuse, éventuellement une femme sculpteur.
15. Une directrice, ou Mme X., chef de la maison V., ou encore la cheftaine, dans un sens moins restreint que celui qui est réservé aux éclaircissements.
16. Une manœuvre, une aide-maçon.
17. Une terrassière, une fossoyeuse.
18. Une conductrice d'auto ou une automobiliste, voire, le cas échéant, une chauffeuse, ou encore une chauffeuse, si elle conduit professionnellement.
19. Une aviatrice, ou une pilote d'avion.
20. Une parachutiste.
21. Une partisane, une franc-tireuse.
22. Une soldate, une militaire, une femme-sol-

dat, mais aussi une artilleuse, une fusilière, une mitrailleuse, à la rigueur une femme-soldat. Mais j'espère qu'un jour, les masculins de ces mots pourront disparaître du dictionnaire et que les seules mitrailleuses en usage seront celles que l'on emploie pour river des pièces métalliques de ponts ou de véhicules servant aux transports pacifiques.

L. BLANC, Leysin.

1. Femme pasteur.
2. Institutrice, professeur de littérature.
3. Femme de lettres, femme écrivain, femme auteur (Larousse).
4. L'auteur ou la créatrice de son œuvre.
5. Doctoresse (femme qui a obtenu le diplôme de docteur, d'après Larousse) ou Mme X., docteur ès lettres, docteur en chimie, etc.
6. Doctoresse ou docteur en médecine ou femme médecin (Mme X., médecin).
7. Dentiste (Mme X., dentiste).
8. Pourquoi pas chirurgienne ou femme chirurgien?
9. Laborantine (en tout cas dans la Suisse romande). Il n'y a d'ailleurs pas de désignation spéciale pour la fonction masculine équivalente, sauf celle de garçon de laboratoire, qui correspond à des fonctions inférieures à celles de la laborantine, et plutôt à la notion de serviteur ou domestique qu'à celle d'aide scientifique.
10. Femme architecte ou Mme X. architecte, ce dernier mot masculin en général pouvant être sans inconvénient appliqué à la femme, qui exerce la profession d'architecte.